



**François de RUGY,**  
ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique et solidaire

**Emmanuelle WARGON,**  
secrétaire d'État  
auprès du ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le jeudi 6 décembre 2018

## Communiqué de presse

### **Emmanuelle Wargon signe le Contrat de transition écologique de la « Cleantech Vallée » du Gard**



**Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, s'est rendue aujourd'hui dans le Gard pour signer le Contrat de transition écologique (CTE) de la « Cleantech Vallée » aux côtés de tous les acteurs locaux mobilisés pour la reconversion économique et industrielle du territoire.**

*« La fermeture récente de la centrale EDF d'Aramon appelait les acteurs locaux à relever le défi de la reconversion d'un territoire durement touché par l'arrêt d'une importante activité économique. Grâce à la très forte mobilisation des acteurs économiques, appuyés par les intercommunalités et le conseil régional Occitanie, ce défi est en passe d'être relevé : le Contrat de transition écologique que nous signons ensemble aujourd'hui va permettre de créer une « Cleantech vallée » attractive pour toutes les entreprises locales, et exemplaire en matière de transition écologique » a déclaré Emmanuelle Wargon.*

Troisième contrat signé depuis octobre 2018, le Contrat de transition écologique mis en place ce jour concerne la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien. La dynamique « Cleantech vallée » s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, grâce à la valorisation et la maîtrise des ressources et le développement d'une écologie industrielle territoriale. Le projet vise à faire de la « Cleantech vallée » le leader au niveau national dans le domaine, en s'appuyant sur le passé industriel du territoire et sur les compétences à la fois existantes et à développer.

## **Focus sur les grandes orientations et projets clés du CTE « Cleantech Vallée » du Gard**

Le Contrat de transition écologique de la « Cleantech vallée » prévoit, par exemple, la création d'un accélérateur de projets (« cleantech booster ») installé sur le site de l'ancienne centrale EDF et la constitution d'un écosystème industriel sur les cleantech. Le territoire porte également des projets de développement des énergies renouvelables (entreprises, collectivités et particuliers) ainsi que la création d'un pôle logistique multi-transport (ferroviaire, routier et fluvial) sur un ancien site sidérurgique. Il se positionne aussi sur la transformation des matériaux de démantèlement d'installations industrielles notamment nucléaires en utilisant les compétences de la filière nucléaire fortement implantée sur le territoire (centre CEA de Marcoule).

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, se décline en 24 fiches actions, des mesures concrètes pour le territoire et ses habitants, par exemple :

- **Le soutien aux entreprises et aux filières professionnelles des cleantech sur le territoire :** création de l'association Cleantech vallée, création d'un programme d'accélération de start ups Cleantech booster, création d'une pépinière d'entreprises, création d'une plateforme de traitement et valorisation de matériaux issus du démantèlement d'installations nucléaires ;
- **Le soutien à la formation :** mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, développement des relations écoles – entreprises dans le domaine des cleantech, création d'un espace école industriel sur l'ancien site EDF ;
- **Le développement des énergies renouvelables et la réhabilitation de friches et sites industriels :** développement du photovoltaïque sur des friches industrielles, réhabilitation du site de l'ancienne centrale thermique d'EDF qui accueillera les activités de la Cleantech vallée, reconversion de l'ancien site industriel Arcelor de Laudun l'Ardoise en plateforme multimodale (ferroviaire-routier) ;
- **L'amélioration de la performance énergétique des entreprises et des collectivités.**

Le CTE sera accompagné par l'ADEME, notamment par un contrat d'objectifs territorial qui sera bientôt annexé au CTE et qui soutiendra les actions sur la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité et l'écologie industrielle territoriale en particulier sur les flux inter-entreprises en lien avec la CCI (matières, fluides et déchets). D'autres établissements publics, comme la Caisse des dépôts – Banque des territoires, sont susceptibles d'intervenir en fonction des projets.

Le montant total des actions du CTE s'élève à 208 millions d'euros, avec un financement majoritairement par le secteur privé, l'État participant à hauteur de 1,7 million d'euros et la Région à hauteur de 1 million d'euros environ.

### **Les Contrats de transition écologique : Accompagner les acteurs locaux vers une mutation écologique et économique des territoires**

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant les acteurs des territoires, en particulier les entreprises, les CTE rassemblent les initiatives publiques et privées, coordonnent les énergies et les moyens, pour accompagner et accélérer des projets concrets de transition écologique dans les territoires. Les CTE comprennent un programme d'actions avec des


engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Dans cet accompagnement sur-mesure, qui part des projets locaux, l'Etat mobilise de façon coordonnée les expertises et les financements qui peuvent être apportés par les services de l'Etat et les établissements publics (ADEME, Caisse des dépôts,...). L'ensemble des acteurs publics et privés sont invités à se joindre à la démarche, notamment les Régions et les Départements eu égard à leurs domaines d'intervention.

Au total, ce sont 13 territoires qui sont actuellement engagés dans la démarche CTE, dont les 4 territoires autour des centrales de production d'électricité à partir de charbon, dont l'arrêt est programmé d'ici 2022. Trois contrats sont maintenant signés. D'autres le seront également dans les prochaines semaines.

**Retrouvez le communiqué en ligne**

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
 [@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)